



**Procès-verbal n°06/2025**

**Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 à 20 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le LUNDI 15 DECEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

**Date de convocation** : 09 décembre 2025

**Présents** : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme PALLUEL, M. PICHEREAU, Mme MOREAU, M. HOUVET, Mme DAVID, M. LECOINTRE, Mme DREANO, M. GOISQUE, Mme LABAN, M. LOIRE, Mme LEGRAND, Mme DEGUINE, Mme ROUBAUD, Mme CHAMOISEAU, Mme GAIDET, Mme GUILLET, M. PERONNO, M. GILLOT, Mme IZEL.

**Absents excusés** :

Mme AUGÉ-DERUSSIT,  
Mme LELOUTRE,  
Mme MOULARD,  
M. HUBERT,  
M. GILLETTA,  
M. COSGROVE,  
M. BONNEFOND.

**Pouvoirs** :

Mme AUGÉ-DERUSSIT donne pouvoir à Mme DEGUINE,  
Mme LELOUTRE donne pouvoir à Mme LEGRAND,  
Mme MOULARD donne pouvoir à Mme FERREIRA,  
M. HUBERT donne pouvoir à M. LE CALVE,  
M. GILLETTA donne pouvoir à M. GOISQUE,  
M. COSGROVE donne pouvoir à Mme GAIDET,  
M. BONNEFOND donne pouvoir à M. LECOINTRE.

La séance ouverte, Mme CHAMOISEAU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jean-Michel HARRAULT qui nous a quitté le 24 novembre dernier à l'âge de 73 ans. Il été conseiller municipal sous le mandat de Jean-Bernard HUET entre 1995 et 2021, il était conseiller aux bâtiments.

Epoux de Jacqueline, toujours résidente de Lèves, avec qui il a un enfant, Juliette en 1980. Originaires du Cher, ils étaient particulièrement attachés à la commune où ils se sont installés en 1982.

Monsieur le Maire propose pour honorer sa mémoire de bien vouloir respecter une minute de silence.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025. Monsieur le Maire rappelle que malheureusement, suite à un problème technique, l'ensemble des débats n'a pu être enregistré. Le compte rendu est adopté.
- Décisions du Maire : Néant

**67/25 – Débat d'orientations budgétaires 2026-2028 – Annexe**

**Rapporteur : M. le Maire**

Rappel du contexte

**ENVIRONNEMENT NATIONAL**

- Baisse des dotations de l'Etat en euros constants : comme chaque année, même si l'évolution a été revue à la hausse ces dernières années. Néanmoins, elles restent plus faibles que l'inflation, il est à imaginer que cela sera le cas sur les années à venir.

- Marché immobilier fragile, particulièrement le neuf : constat depuis 2-3 ans même s'il a été constaté une légère reprise sur l'ancien cette année. Le neuf est à l'arrêt, cela impacte les différents projets en termes de recettes fiscales et d'accueil de nouvelles familles. Les orientations budgétaires ont été construites sur l'idée que le neuf ne repartirait pas d'ici les 3 prochaines années. La dynamique fiscale est calculée sur le marché immobilier actuel.

- Taux d'intérêts élevés dû à l'inflation des années 2021-22. Cela a tendance à se tasser.

- Relèvement du taux CNRACL : applicable en janvier 2025. Une augmentation de 3% aura lieu tous les ans jusqu'en 2028. Le budget de fonctionnement pour le personnel est impacté à la hausse.

- Situation économique et budgétaire dégradée et instable : La situation politique instable appelle les collectivités à la prudence comme cela a toujours été le cas.

**ENVIRONNEMENT LOCAL**

- Attractivité et dynamisme du bassin chartrain. Cela a permis d'accueillir régulièrement de nouvelles familles avec les quelques logements qui ont pu être livrés et de retrouver une légère croissance démographique au niveau des enfants. En 10 ans, la commune a perdu 150 enfants scolarisés sur les 2 écoles, le nombre est passé de 600 à 450 enfants. Mécaniquement, il y a eu plusieurs classes de fermées. Une 13<sup>ème</sup> classe a pu être ouverte cette année grâce à l'accueil des nouvelles familles.

- Relations partenariales solides avec Chartres métropole et le Département. L'Etat est également un partenaire important.

**LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES**

**QUATRE GRANDES ORIENTATIONS – engagements pris en début de mandature :**

- Baisse des impôts
- Economies de fonctionnement
- Fort niveau d'investissements
- Sécurisation de la dette

**Prospective en termes de fonctionnement**

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
011 Charges à caractère général	1 067 914	1 030 452	1 068 000	1 115 000	1 130 000	1 150 000
012 Dépenses du personnel	3 093 098	3 187 357	3 131 000	3 250 000	3 270 000	3 300 000
65 Autres charges de gestion courante	283 307	344 923	374 000	400 000	405 000	410 000
66 Charges financières	153 285	143 292	133 000	135 000	145 000	145 000
67 Charges spécifiques	807	270	0	50 000	50 000	50 000
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 598 411</b>	<b>4 706 294</b>	<b>4 706 000</b>	<b>4 950 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 055 000</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
013 Atténuation de charges	98 565	121 560	110 000	90 000	90 000	90 000
70 Produits services	686 370	709 684	632 000	630 000	630 000	630 000
73 Impôts et taxes	3 546 632	3 605 445	3 670 000	3 780 000	3 840 000	3 900 000
74 Dotations et participations	1 561 606	1 548 938	1 575 000	1 555 000	1 550 000	1 545 000
75 Autres produits	145 004	9 578	133 000	10 000	10 000	10 000
77 Produits exceptionnels (hors vente d'actifs immo)	13 277	2 314	17 000	10 000	10 000	10 000
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 051 454</b>	<b>5 997 519</b>	<b>6 137 000</b>	<b>6 075 000</b>	<b>6 130 000</b>	<b>6 185 000</b>

Dépenses réelles de fonctionnement

- Charges à caractère général : relative stabilité sur les 3 derniers exercices. Il est prévu un atterrissage en 2025 de 100 000 € inférieur que le montant voté en début d'année. Néanmoins, il est prévu une augmentation des dépenses d'énergie jusqu'en 2028.

- dépenses de personnel : stabilité relative. Une augmentation est à prévoir suite aux informations transmises en amont.

- Autres charges de gestion courante : il est compris les indemnités des élus, la subvention à l'espace Soutine qui a augmenté au regard du nouveau format et la subvention au CCAS dont la trésorerie n'avait pas été apuré. Cela a été fait en 2023 ce qui a entraîné une hausse de la ligne budgétaire. L'objectif est de la maintenir à hauteur de 400 000 €, voir légèrement plus sur les années suivantes.

- Charges financières : il s'agit des emprunts soumis à la situation des taux. Cela fait 3 ans que la collectivité n'a pas emprunté. Il était prévu en 2025 de le faire mais cela n'a pas été nécessaire.

- Charges spécifiques : il s'agit d'une réserve de prudence qui est très peu utilisée.

Recettes réelles de fonctionnement

- Atténuation de charges : dépend des arrêts maladie des agents, de ce fait, la somme est difficile à prévoir.

- Produits des services : l'estimation reste prudente au regard des résultats 2025 qui sont dû à la baisse du nombre d'enfants à Lèves.

- Impôts et taxes : la collectivité dispose d'une dynamique fiscale chaque année au regard de la validation des bases décidées par l'Etat au même rythme que l'inflation. Une inflation qui est redescendue en-dessous des 2% en 2026. La prévision est sur une dynamique plutôt prudente malgré les nouveaux logements qui permettront mécaniquement d'obtenir plus de recettes fiscales.

- Dotations et participation : la collectivité a obtenu plus de dotations que prévu en 2025 notamment de Chartres Métropoles. La prévision reste prudente avec des dotations revues à la baisse pour les prochains exercices.

- Autres produits : il s'agit de prévisions en cas de litiges sur certains dossiers.

Les dépenses réelles en fonctionnement 2025 s'élèvent à 4 706 000 €, ce qui est sensiblement la même chose qu'en 2024. La tendance est revue à la hausse pour les prochaines années, en moyenne à 5 000 000 €.

Les recettes réelles en fonctionnement 2025 représentent une moyenne autour de 6 050 000 – 6 100 000 €. Il est proposé de rester sur cette dynamique avec une moyenne, qui reste prudente et revue à la hausse de 6 075 000 € en 2026. Par la suite, il est prévu environ 50 000 € de plus chaque année.

### Prospective en termes d'investissement

INVESTISSEMENT						
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Prév. 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Immobilisations	2 164 162	2 555 921	1 850 000	3 550 000	3 210 000	2 840 000
Dépenses imprévues	0	0	0	100 000	100 000	100 000
Remboursement d'emprunts	474 093	474 372	400 000	410 000	430 000	430 000
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 638 255</b>	<b>3 030 293</b>	<b>2 250 000</b>	<b>4 060 000</b>	<b>3 740 000</b>	<b>3 370 000</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Prév. 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Subventions et participations	978 286	426 601	275 000	890 000	600 000	500 000
Emprunts	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0
Dotations, fonds divers et réserves	1 385 812	1 227 513	1 400 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
FCTVA	340 108	492 620	252 000	330 000	290 000	520 000
Taxe d'aménagement	84 545	56 181	115 000	80 000	80 000	80 000
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 788 751</b>	<b>2 202 915</b>	<b>2 042 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 070 000</b>	<b>2 200 000</b>

#### Dépenses réelles d'investissement

La partie investissement fluctue plus d'année en année selon les projets, selon leur avancée.

En 2025, la ligne des réalisations de projets est sensiblement plus faible que celle votée car les 2 plus gros projets prévus n'ont pas encore été engagés. Cela concerne le complexe sportif, il a été décidé d'obtenir plus d'études et de concertations avec les associations utilisatrices. Il y a de ce fait beaucoup de RAR qui basculent sur 2026.

Idem pour l'église, il était souhaité un démarrage des travaux en 2025 mais il a fallu mobiliser d'autres financements. De plus, la DRAC qui a validé le permis de construire, a demandé des études complémentaires notamment de stabilisation du sol. Des sondages ont été réalisés sur le parvis. Le lancement des travaux et les RAR sont reportés sur 2026.

Le budget 2026 est assez important. Il reprend les RAR énoncés de 2025 avec une prévision d'immobilisation à hauteur d'un peu plus de 3 millions et demi d'€ avec une dynamique encore assez importante pour les 2 prochains exercices.

La prudence s'impose avec une ligne à hauteur de 100 000 € en dépenses imprévues. Cette dernière n'est pas toujours utilisée et est basculée sur d'autres projets.

Les remboursements d'emprunts repartiront à la hausse à partir de 2026.

Il est prévu en 2026 un budget de dépenses réelles d'investissement de plus de 4 000 000 €, cela est très important pour la ville de Lèves.

#### Recettes réelles d'investissement

- Subventions et participations : il est relevé une somme plus faible en 2025 que prévue pour les mêmes raisons évoquées pour les dépenses. Il y aura des RAR importants en 2026 avec des financements d'autres projets.

- Dotations, fonds divers et réserves : report de la capacité d'autofinancement qui bascule sur les budgets d'investissement. Il est constaté des dotations importantes sur les 3 derniers exercices. Par prudence au regard des budgets de fonctionnement réels, il est prévu une CAF un petit moins haute que ces 3 dernières années.

- FCTVA : il s'agit de la TVA récupérée 2 ans après les réalisations d'investissement. Cela fluctue aux regards des différents investissements réalisés.

- Taxe d'aménagement : 2025 a été une année exceptionnelle où beaucoup de programmes sont sortis. La prévision pour les 3 prochaines années reste prudente à hauteur de 80 000 € par an.

Le budget de recettes réelles d'investissement est lui aussi important.

- Intermédiaires de gestion = CAF brute

- Encours de la dette : une évolution à la hausse est prévue au regard des 2 emprunts envisagés en 2026 avec un retour à la baisse en 2028. Malgré de très hauts niveaux d'investissement historiques, des recettes de l'Etat en baisse l'encours de la dette est autour des 5 années, cela est un très bon ratio de bonne gestion financière. Pour rappel, en dessous des 8 années, une collectivité a une situation financière saine. Entre 8 et 12 années, une collectivité est en alerte. Au-dessus de 12 années, la situation est problématique.

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026-2028**

<b>Projet</b>	<b>Total*</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Cœur de village (aménagement publics + gestion foncière)	1170	390	390	390
Rénovation église Saint-Lazare	1150	300	850	0
Complexe sportif Tennis	2480	1240	840	400
Complexe sportif Dojo	1320	660	460	200
Complexe sportif multisports & gymnastique	1200	0	0	1200
Marnières / Clos loger	450	350	50	50
Route de Chavannes	750	200	250	300
Voirie, chemins et aménagements divers	300	100	100	100
Travaux et extension cimetière	80	60	20	0
Réalisation d'une signalétique patrimoniale (bâti et naturel)	50	0	50	0
Circuit / mise en valeur des chemins de promenade	50	50	0	0
Services techniques (gros achats divers)	150	50	50	50
Entretien bâtiments	150	50	50	50
Divers annuel	300	100	100	100
Réserves annuelles (imprévus)	300	100	100	100
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>9900</b>	<b>3650</b>	<b>3310</b>	<b>2940</b>
Remboursement de la dette	1270	410	430	430
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>11170</b>	<b>4060</b>	<b>3740</b>	<b>3370</b>

\* Total toutes dépenses TTC sur la période 2026-2028, en K€

- Cœur de village : il reste la 4<sup>ème</sup> et dernière phase de l'avenue de la Paix, l'amorce de la rue du Mousseau, la gestion foncière qui concerne l'îlot de l'ancienne école de musique.

- Rénovation de l'église Saint-Lazare : il est souhaité un engagement du budget en 2026 et une réalisation totale en 2027. Le projet est important qui comprend des éléments de confort (chauffage au sol), amélioration de l'acoustique, remise aux normes des circuits électriques, remise en valeurs des éléments du patrimoine avec un nouvel éclairage et de protéger ces derniers. Reprise des structures notamment des voûtes.

- Complexe sportif

-Tennis : il est prévu de commencer les travaux par le pôle tennis pour pouvoir libérer l'actuelle salle qui sera utilisée par la suite. Cette partie devrait se terminer en 2028. Le projet concerne la création de 2 courts couverts, 2 courts extérieurs et d'un club house.

-Dojo : une partie du projet se fera en même temps que le tennis puisqu'il s'agit de bâtiments conjoints. Le projet concerne la rénovation et la remise aux normes du dojo actuel. Il est envisagé une extension. Le lancement des travaux est souhaité au printemps 2026 avec une fin des travaux attendu début 2028.

- A partir de mi-2028, il est souhaité lancer la 2<sup>ème</sup> partie du complexe concernant les salles de gymnase et complexe actuelles pour pouvoir transformer la salle de tennis actuelle en salle multisports et le gymnase actuel en réelle salle de gymnastique. Il est prévu la démolition et la reconstruction de tous les locaux annexes pour améliorer le confort de l'ensemble des utilisateurs. Ces travaux s'étaleront sur 2 années, 2028-2029. Les travaux pourraient être terminés fin 2029.

- Les Marnières / Clos loger : suite à l'achat de la maison Bout du Val il y a 1 an, qui a malheureusement brûlé 1 mois après, un dossier est ouvert auprès de l'assurance pour être indemnisé des frais engagés par la collectivité afin de pouvoir la rénover, combler les sols et permettre la revente. L'idée serait de découper la vente en 2 parties, en 1<sup>er</sup> la partie basse rue du Bout du Val puis en 2<sup>nd</sup> temps l'autre partie. Cela sera soumis au retour d'une dynamique du marché de l'immobilier du neuf.

Il est prévu de manière prudente, les 350 000 € correspondent à la partie Gold rue du Bout du Val

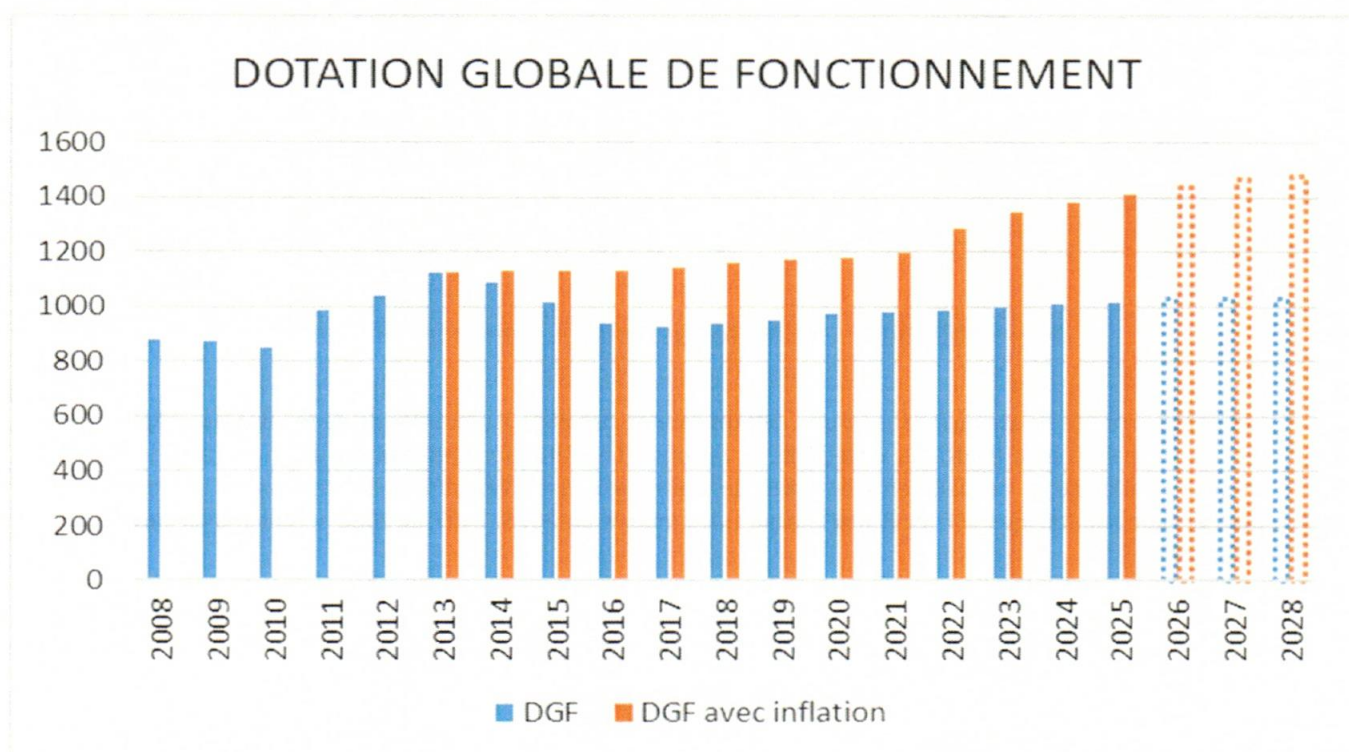
permettant de la vendre au minimum le même prix et les 50 000 €, pour la suite des opérations.

- Route de Chavannes : il est prévu un gros projet routier dont l'opération est organisée en 3 phases. L'estimation de 750 000 € correspond à la prise en charge par la commune. Le budget total avoisine les 2,5 à 3 millions d'€. 1,5 millions d'€ est dédié aux réseaux pris en charge à 100 % par Chartres Métropole et une partie par le département puisqu'il s'agit d'une route départementale.

- Travaux et extensions du cimetière : la provision de 60 000 € concerne l'achat d'un terrain qui ne s'est pas encore fait.

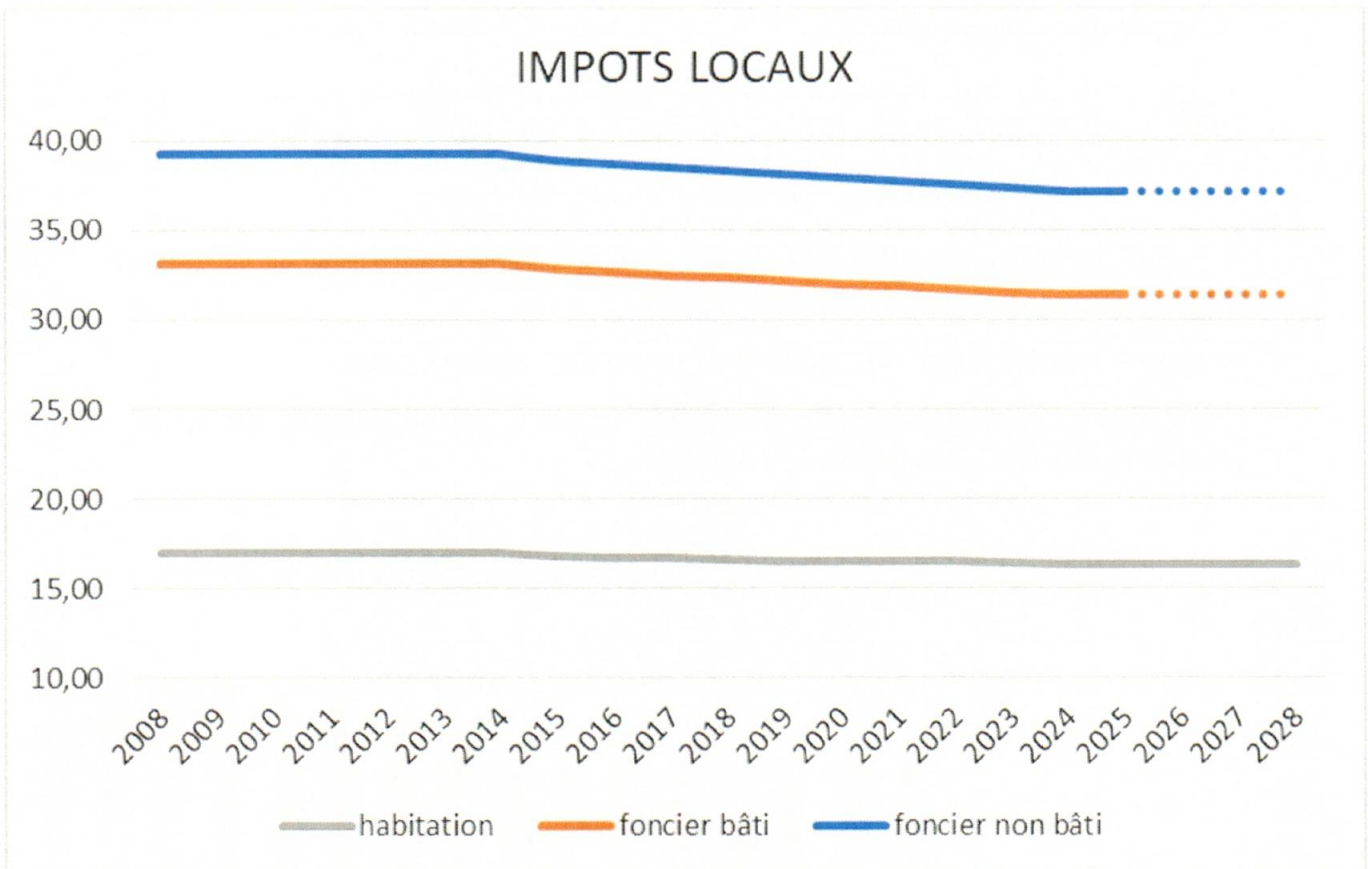
- Réalisation d'une signalétique patrimoniale : le projet n'est pas pleinement réalisé.

- Circuit/mise en valeur des chemins de promenade : le projet a bien avancé en coopération avec les associations. Il est espéré qu'il sera mis en place courant 2026.

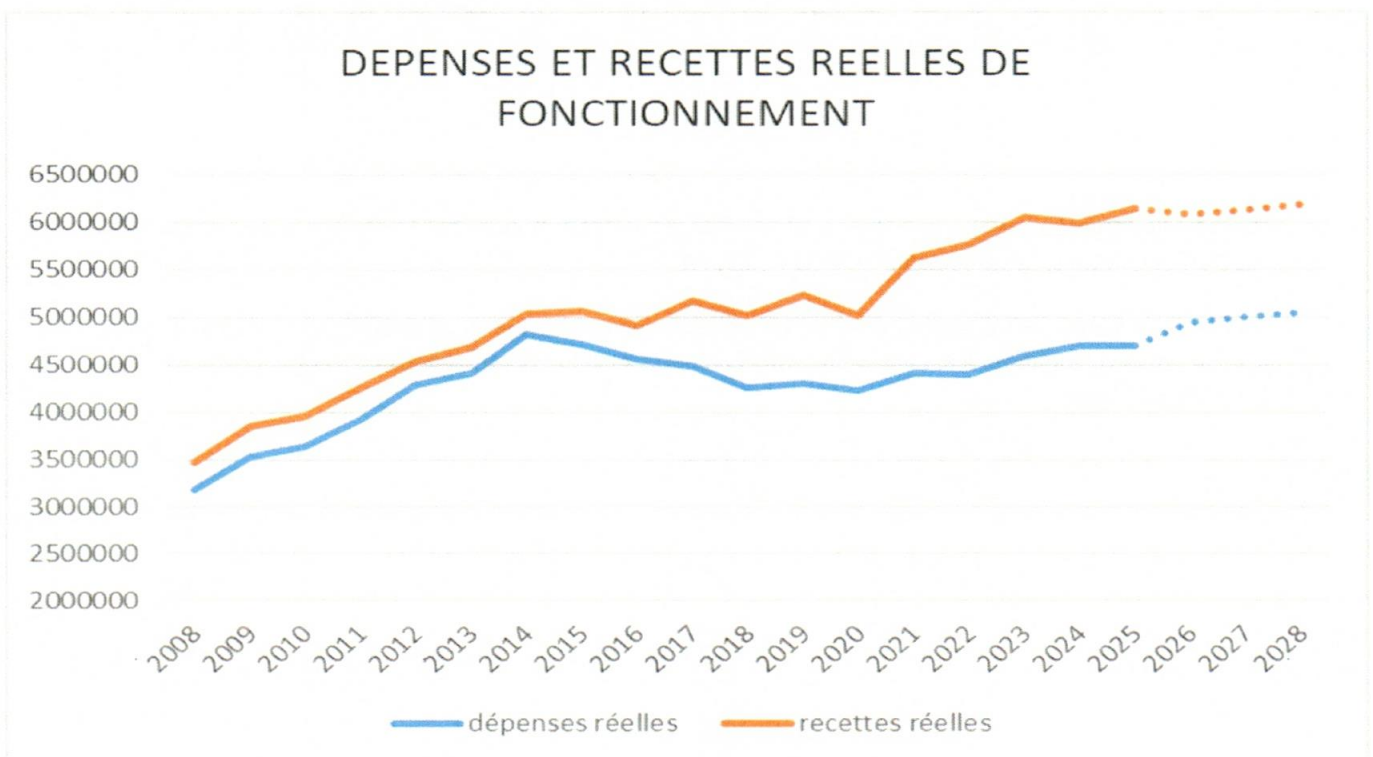


A partir de 2014, la dotation a fortement baissé jusqu'en 2017. Depuis 2017, elle a repris une tendance légèrement au tiers, néanmoins en deçà de l'inflation.

En bleu, il est précisé la dotation réelle perçue et en orange, celle que la collectivité aurait dû percevoir si elle aurait suivi l'inflation. Il est illustré les efforts réalisés puisque l'écart représente 400 000 € de recettes annuelles en moins.



Les impôts ont été baissés pendant 10 ans. Depuis l'année dernière, il a été décidé de les stabiliser. Après 10 ans de baisse et d'efforts, la collectivité a retrouvé une situation intéressante et au regard de la situation nationale, il ne peut être envisagé de nouvelle baisse. Néanmoins, la stabilisation évoquée permet de constater que sur les 3 taxes locales, les impôts en 2026, 2027 et 2028 seront moins élevés qu'en 2014.



L'écart, qui a fortement grandi sur ce mandat, entre les dépenses réelles et les recettes réelles a permis de dégager une capacité d'autofinancement beaucoup plus importante qu'auparavant. L'objectif était de dégager beaucoup plus de moyens pour investir pour répondre à des besoins, des nécessités, pour cela il a fallu prendre des décisions importantes et réalisés des efforts de bonne gestion au quotidien. L'épargne brute et nette ont fortement augmentées tout au long de ces dernières années. Pour rappel, en 2014 la CAF brute était seulement de 200 000 € et la CAF nette négative, c'était une situation dramatique alors même que les dotations de l'Etat n'avaient pas baissé.

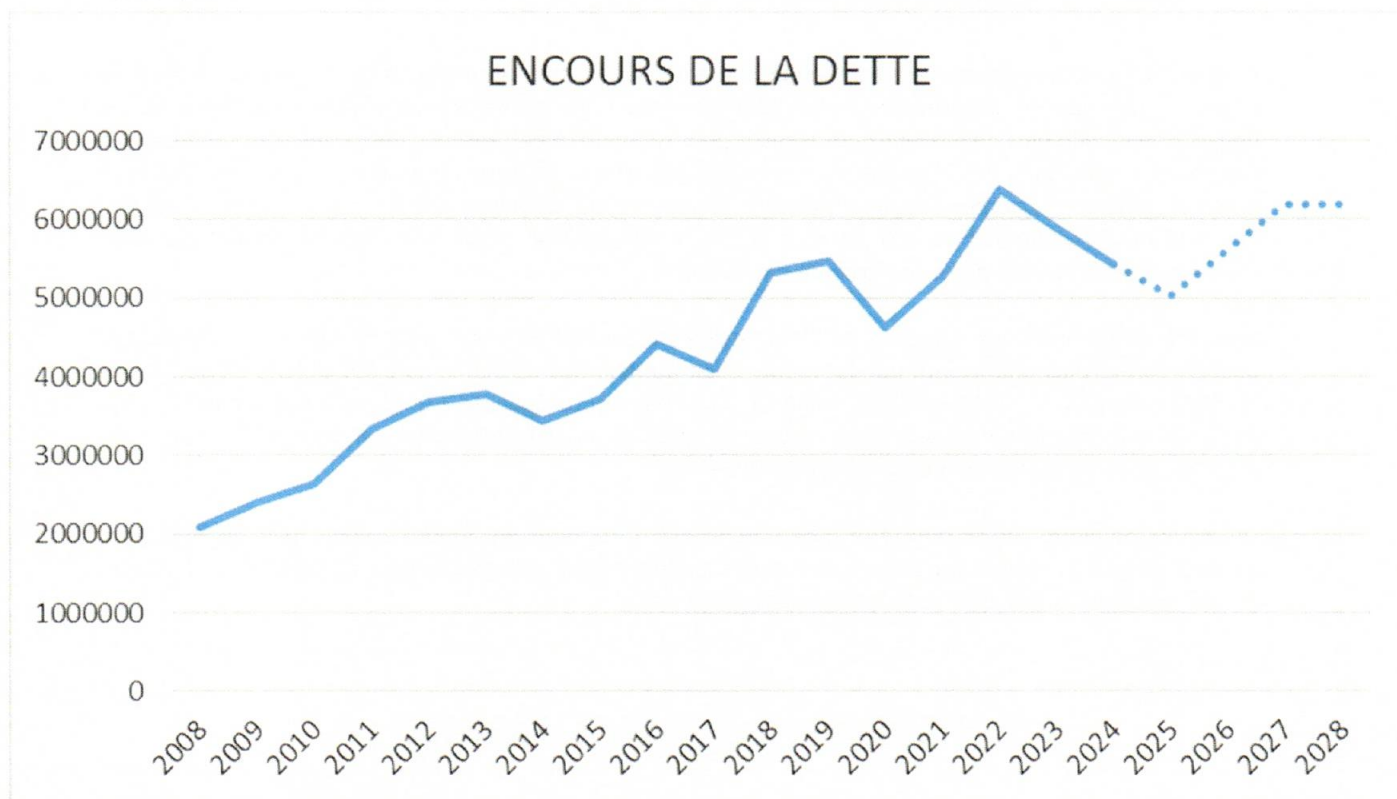
Dans une situation ou les dotations de l'Etat ont baissé, les impôts ont pu être baissés et il a été dégagé une CAF brute plus importante qui est même allait au-delà des objectifs. Lors des débats d'orientations budgétaires de 2018, 2019 et 2020, l'objectif de la CAF brute était de 1 000 000 d'€ d'annuel. Il a été dépassé pour atteindre les 1 400 000 €. Y compris en 2025, pour l'atterrissage qui était prévu en dessous d'1 200 000 €, le résultat sera au-dessus d'1 400 000 €.

Les points de chute seront peut-être différents et plus forts pour les années à venir mais les prévisions sont cohérentes et restent prudentes avec toutes les contraintes qui s'imposent aux collectivités. L'objectif de CAF brute serait de 1 100 000 € pour les années à venir.

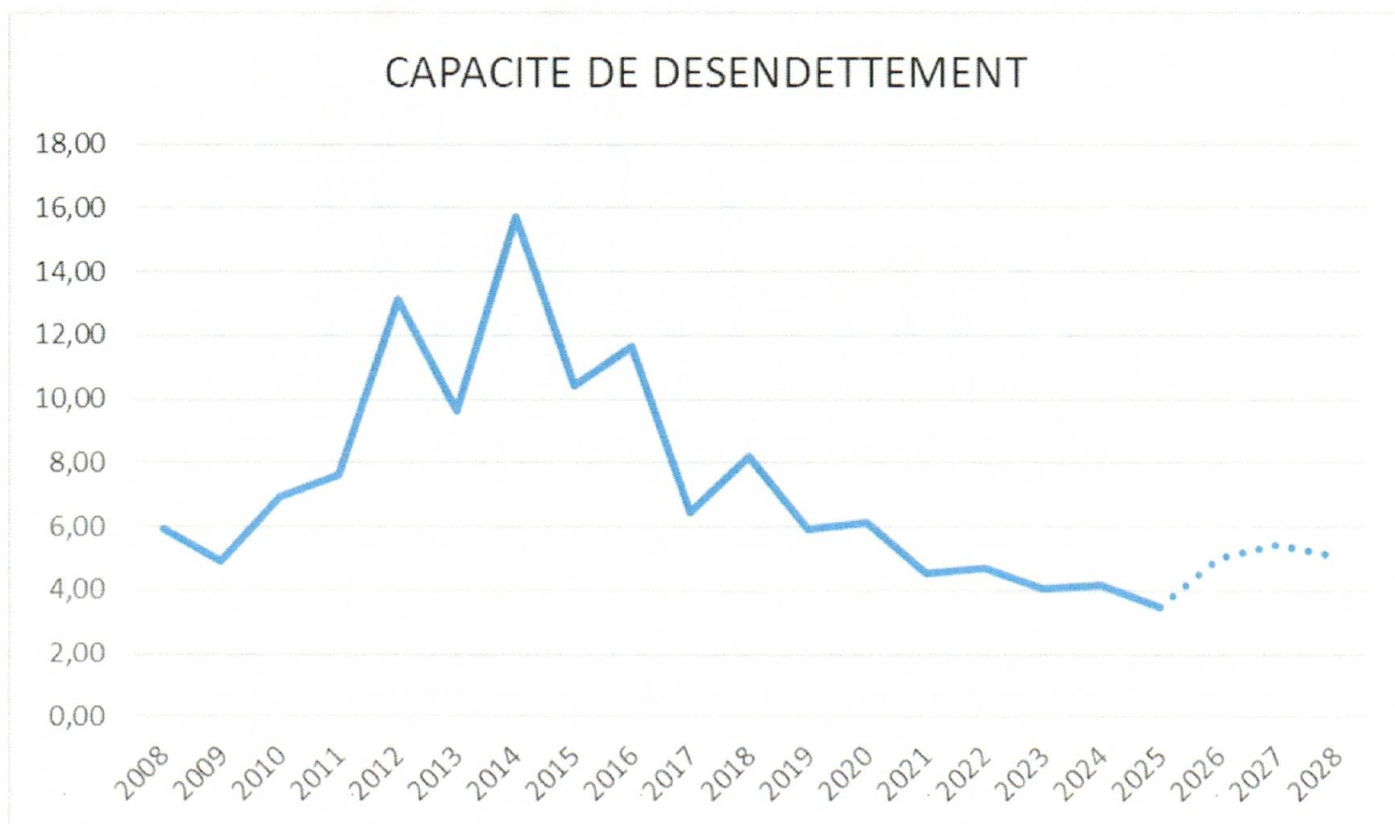
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Il est constaté une dynamique très différente entre les 2 dernières mandatures avec des dépenses à la hausse. Il est constaté un souhait de dépasser les 3 000 000 d'€ pour les 3 prochains exercices.



Il est constaté que l'encours de la dette avait atteint 6 000 000 d'€ en 2022, a baissé à 5 000 000 d'€ en 2025. Il devrait reprendre une tendance à la hausse les 2 prochaines années. Il est souhaité une stabilisation, voir une diminution autour des 6 000 000 d'€ ce qui serait cohérent avec les budgets et la taille de la commune.



Il y a 2 manières de voir une dette, le volume et surtout la capacité à la rembourser. En 2014, la capacité de désendettement avait atteint presque 16 années, cela encore malgré de faibles investissements liés à une CAF très faible. Les efforts de gestion menés depuis 12 ans, ont permis d'améliorer très nettement et durablement la situation. Malgré des budgets d'investissement très ambitieux prévus pour les 3 exercices, la capacité de désendettement prévisionnelle est de 5 années. Cela est particulièrement performant.

## EN CONCLUSION

- Capacité d'autofinancement et ratio de désendettement très nettement améliorés sur le mandat 2020-2026. Depuis 12 ans, depuis que les lévois ont fait confiance à l'équipe en 2014, les indicateurs ont été clairement performants.
- Des orientations budgétaires construites sur un équilibre entre prudence (eu égard à la situation économique nationale) et ambition (niveau d'investissement important pour répondre aux besoins comme le complexe sportif qui concerne environ 1 000 adhérents d'associations utilisatrices).
- Des projets qui répondent aux impératifs économiques et écologiques et qui permettent de pérenniser et améliorer les services à la population.

## Débat

**M. PERONNO** demande des précisions sur des projets immobiliers évoqués comme le Carmel, notamment sur le plan d'urbanisme. Il demande également s'il y a d'autres axes d'économies que celui du chauffage. Y a-t-il une projection calendaire concernant la 4<sup>ème</sup> phase du cœur de ville ?

**M. le Maire** demande à l'opposition quelles économies peut-elle proposer ?

**M. PERONNO** repose sa question en demandant quelles sont les économies envisagées et encore envisageables ?

**M. le Maire** insiste et lui précise que cela fait 12 ans que des économies sont réalisées.

**M. PERONNO** ajoute qu'il ne va pas aider la municipalité à construire un projet d'économie.

**M. le Maire** lui répond qu'en tant qu' élu, il peut prendre part à la discussion.

**M. PERONNO** précise vouloir comprendre, connaître les pistes identifiées par la majorité.

**M. le Maire** lui précise que sa réponse l'intéresse car il serait possible d'intégrer les propositions.

**M. PERONNO** assure que l'opposition a peut-être des idées mais n'a peut-être pas connaissance de tous les éléments financiers. De ce fait, il est maladroit de se projeter et de proposer quelque chose.

**M. le Maire** rappelle que comme tous les citoyens, l'opposition a accès à tous les documents hormis les contrats. Les grands chiffres permettent tout de même de construire des projections budgétaires.

**M. PERONNO** précise que sa question se rapporte au débat d'orientations budgétaires et souhaite connaître les solutions, les pistes associées aux grandes lignes abordées.

**Mme GUILLET** précise que l'opposition a des pistes mais que celles-ci sont visuelles sur ce qui est vu sur la commune. Elle ajoute que dans les comptes détaillés transmis, par exemple divers frais de réceptions, il n'y a pas le détail des dépenses faites. Dans les comptes détaillés du personnel par type d'emploi, il n'est pas indiqué les rémunérations. Les grandes lignes sont bien indiquées mais non détaillées.

Un programme va être établi, il est en cours de discussion. Ces discussions se font dans le partage et les idées sont débattues. Le programme n'est pas construit à aujourd'hui.

**Mme DAVID** est surprise des propos de M. PERONNO est rappelle toutes les économies déjà effectuées

(mairie, école élémentaire, construction de l'école de musique et de l'Espace Gabriel Loire). Concernant les dépenses de réception, il est précisé que les frais concernent principalement des manifestations pour les lévois et tous les lévois sont invités.

**M. PERONNO** clarifie ses propos pour éviter tout malentendu. Il n'y a pas de remise en causes des actions qui vont dans le sens d'une recherche d'économie. Il estime que la majorité arrive au bout d'une démarche d'une recherche d'économie et souhaite connaître ce qu'il reste possible à l'échelle de la commune. Le chauffage ne serait que la seule piste sur les quelques bâtiments qu'il reste à traiter. Il demande donc ce qu'il y a de plus que le chauffage ?

**M. LE CALVE** est surpris des échanges et a l'impression que l'opposition pose des questions car elle ne saurait pas comment établir son programme.

**M. PERONNO** demande si la majorité est en campagne ?

**M. le Maire** rétorque que la majorité est en campagne permanente, ouverte à tous. Il rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été proposé à l'opposition de rejoindre l'équipe majoritaire.

M. le maire est également surpris des échanges car en 12 ans, il a été proposé des budgets avec des économies et l'opposition ne les a jamais votés.

Il est reconnu que M. PERONNO n'est dans l'opposition que depuis 1 an ou 2 mais faisant parti de l'équipe, c'est toute l'équipe qui approuve les décisions et de ce fait, il hérite des décisions prises. Depuis 2020, et depuis l'arrivée de M. PERONNO, l'opposition n'a jamais voté les budgets proposés.

**M. PERONNO** demande à M. le Maire si lui-même l'aurait fait dans la même situation.

**M. le Maire** estime que le vote de l'opposition est un vote de posture.

M. le maire et M. PERONNO estiment tous deux ne pas avoir de réponse à leur question.

**Mme GUILLET** affirme que certaines lignes du budget ne convenaient pas l'opposition, notamment celles concernant les écoles, les services, l'arrêt du portage des repas. Ce sont des sommes qui jouaient sur le fonctionnement du personnel. Elle réaffirme ne pas avoir le recul suffisant sur les autres lignes, ne pas avoir le détail des autres chiffres pour savoir sur quel poste il est possible de jouer.

**M. le Maire** rappelle que les tarifs n'ont été augmenté qu'une seule fois en 10 ans de 5% et que cela n'est pas le cas de toutes les communes, tout bord confondu. Il est proposé pour 2026 de maintenir une stabilisation. Il est pourtant noté dans les documents comptables qu'ils seraient augmentés d'1 à 2% par an.

Concernant les écoles, il demande des précisions. Mme GUILLET lui répond que cela concerne les études qui sont devenues payantes. M. le Maire rétorque que cela est comme partout ! M. le Maire rappelle que lorsque la majorité a été élue, les professeurs revendiquaient une augmentation que l'équipe en place refusait. Il précise que tous les services sont très demandés et sont remplis.

La fin du portage de repas a fait suite au départ à la retraite de l'agent en charge et du COVID. Les bénéficiaires ont été consultés et cela dépendait du budget du CCAS et non de la ville.

M. le Maire demande si l'opposition souhaite que les orientations budgétaires proposent une baisse des dépenses de fonctionnement ?

**Mme GUILLET** informe que cela va être compliqué, il faut prendre en compte le programme d'investissements. Cependant, il sera envisagé de mettre en place des activités en fonction de la capacité d'épargne qu'il pourra être dégagée chaque année. Un travail sur le budget est en cours.

**M. le Maire** constate que la majorité a toujours été transparente, que c'est une obligation légale. La